

Notice légale
émise par
BANQUE RAIFFEISEN

Le soutien des programmes de plantation d'arbres (ci-après « les programmes ») est organisé à travers des contrats de partenariat avec des organisations externes, au libre choix de l'établissement de crédit; ces organisations sont seulement soutenues de manière financière par l'établissement de crédit et ne sont pas des sous-traitants de celui-ci.

L'établissement de crédit se réserve le droit de résilier à tout moment les contrats de partenariat avec les organisations respectivement de conclure des contrats de partenariat avec d'autres organisations ; la résiliation des contrats de partenariat peut entraîner l'arrêt immédiat des programmes, sans dédommagement quelconque des clients et sans que ceux-ci ne puissent faire valoir des droits.

L'établissement de crédit n'a aucune obligation de résultat par rapport aux engagements des organisations et décline toute responsabilité par rapport à la réalisation des programmes, qui s'effectue sous la responsabilité exclusive des organisations. De manière générale, l'établissement de crédit ne peut être tenu responsable d'une quelconque action ou omission des organisations et les clients de l'établissement de crédit ne peuvent faire valoir un quelconque droit direct ou indirect sur base des contrats de partenariat conclus par l'établissement de crédit avec les organisations.

L'indication d'un nombre d'arbres plantés par rapport à un certain nombre de transactions effectuées n'engage pas l'établissement de crédit de manière non-financière et ne peut être considérée ni comme publicité et ni comme offre. Ce nombre est fourni à titre purement indicatif et ne constitue en aucun cas un engagement de l'établissement de crédit. De manière générale, l'établissement de crédit se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis le nombre de transactions nécessaires pour la plantation d'un arbre ainsi que toute autre caractéristique de l'offre.

L'établissement de crédit ne se porte nullement garant de la qualité, exactitude ou exhaustivité des informations publiées par les organisations et ne peut être tenu responsable de quelconques conséquences pouvant résulter de ces informations sauf en cas de dol ou de faute lourde.